



Troisième rapport concernant les conditions d'existence des mineurs requérants d'asile dans les centres d'accueil

Task force mandatée par le Conseil d'Etat par décision du 6 mars 2013, associant le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, le département des finances, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, le département de la sécurité et de l'économie et l'Hospice général

Mars 2017

Sommaire

1. Introduction	3
2. Statistiques	3
3. Concrétisation des recommandations	4
3.1 Mettre en place un groupe de coordination pour une approche globale	4
3.2 Autorisation du Service d'autorisation et de surveillance des Lieux de placement (SASLP-DIP)	5
3.3 Séparer les RMNA, filles et garçons, des adultes	5
3.4 Reconstruire le centre d'hébergement collectif de Saconnex	6
3.5 Construire un nouveau lieu d'accueil	6
3.6 Améliorer les conditions d'encadrement	6
3.6.1 Ressources actuelles	6
3.6.2 Constats sur le fonctionnement du centre de l'Etoile	7
3.7 RMNA de moins de 15 ans	8
3.8 Rôle du SPMi	8
3.9 Renforcer l'encadrement des mineurs non accompagnés (RMNA) et accompagnés (MA), résidant dans les centres d'hébergement, dans leurs loisirs et pendant les vacances	9
3.10 Garantir que les besoins nutritionnels des mineurs sont couverts	10
3.11 Instaurer un suivi des enfants en difficultés scolaires dans les lieux d'hébergement collectif	11
3.12 Renforcer l'accompagnement des familles et des enfants dans les lieux d'hébergement collectif	13
3.13 Etablir une politique de placement qui soit conforme avec l'intérêt des mineurs	13
4. Conclusion	13

1. Introduction

Alors qu'aux débuts des travaux de la Task force en 2013, Genève comptait une trentaine de requérants d'asile mineurs non accompagnés, au printemps 2015 les arrivées augmentent subitement pour atteindre près de 200 RMNA au mois de janvier 2016. Les recommandations émises dans le précédent rapport de Task force, notamment en termes d'encadrement et d'hébergement, ne répondent plus aux nouveaux besoins.

Considérant qu'un mineur requérant d'asile est avant tout un enfant, un jeune en devenir, un changement de paradigme apparaît essentiel dans le but d'accorder les normes d'encadrement avec celles d'un foyer éducatif. Il faut relever que l'Hospice général s'oppose formellement à cette position, et considère qu'un requérant d'asile mineur est avant tout un migrant soumis à la loi fédérale sur l'asile et que ses besoins ne sont pas les mêmes que ceux des jeunes suisses en foyer éducatif.

La grande majorité de ces jeunes seront amenés à rester durablement en Suisse, d'où l'importance primordiale d'intensifier les moyens d'intégration (accès à la formation et aux loisirs, renforcement de l'encadrement socio-éducatif, etc.).

Les particularités et les facteurs de risque principaux de ces jeunes sont : la rupture avec la famille et le lieu d'origine, l'incertitude liée au statut légal, le stress psychologique, les pressions de la famille/communauté pour travailler ou payer la dette du voyage, l'accès à l'apprentissage/stage difficile, les risques de disparitions/d'affiliation à des réseaux, la recherche complexe de solutions durables, la préparation à un éventuel retour dans le pays d'origine, les discriminations notamment par rapport aux autres jeunes.

Il s'agit ainsi de leur offrir un environnement rassurant, stable qui leur permette de dépasser les difficultés vécues. Un hébergement adéquat, un encadrement restaurateur, des adultes attentifs et fiables, une vie sociale aussi normale que possible et un accès à la formation en vue à terme d'une insertion socio-professionnelle sont des éléments centraux pour garantir la sécurité des jeunes, pour leur permettre de créer des relations stables et se projeter dans l'avenir.

Hormis la Convention des droits de l'enfant, les lignes directrices de l'ONU relatives à la protection des enfants dans un milieu extrafamilial, il faut relever la publication en mai 2016 des recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile, qui visent une certaine harmonisation des réglementations cantonales en matière de prise en charge des RMNA. En outre, le Secrétariat d'Etat aux migrations a lancé en 2016 un Programme pilote de préapprentissage d'intégration et d'encouragement précoce de la langue. Au niveau cantonal, la proposition de résolution 806 « Prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'asile » demande à la Confédération davantage de moyens pour la formation, l'hébergement et l'éducation de ces jeunes.

2. Statistiques

L'augmentation des mouvements migratoires très importants depuis mai 2015 ont affecté notablement la Suisse et par conséquent le canton de Genève. Fin 2015, la Confédération a décompté plus de 39'000 demandes d'asile alors que les projections du printemps 2015 suggéraient un flux annuel de 29'000 à 30'000 demandes d'asile.

Une analyse plus fine de cet afflux a montré une nouvelle tendance dans la composition des migrants. Alors qu'au cours de ces 5 dernières années, le nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) représentaient autour de 1.5% à 2% des demandes

d'asile, ce chiffre a explosé à partir du mois de juin, pour atteindre jusqu'à 8% des demandeurs d'asile.

De fait, la population de RMNA accueillie et assistée par le canton de Genève a plus que doublé : 77 RMNA en janvier 2015 pour s'élever à 185 RMNA en novembre 2015. Depuis la situation s'est relativement stabilisée. Au 1er mars 2017, Genève compte 195 RMNA, dont 166 âgés de 15 à 17 ans (plus d'une vingtaine de mineurs ont atteint la majorité en janvier 2017). Il s'agit principalement de jeunes hommes originaires d'Erythrée (66), d'Afghanistan (56) et de Somalie (26). Il convient de remarquer que l'augmentation du nombre de RMNA de moins de 15 ans reste mineure en comparaison aux arrivées d'adolescent-e-s.

134 jeunes sont hébergés au centre de l'Etoile, 38 au sein de familles, 21 en instituts genevois d'éducation (IGE) et 2 en famille d'accueil.

Enfin, le nombre de mineurs accompagnés (MA) présents dans les centres d'hébergement collectif de l'Hospice général a également connu une augmentation majeure. Ainsi, on comptait 1428 MA en janvier 2015 et 1675 en novembre 2015. En juillet 2016, on observe une légère augmentation avec la présence de 1764 mineurs accompagnés. En février 2017, ce chiffre s'élève à 1788.

3. Concrétisation des recommandations

Face à la situation de crise qui s'est développée à partir du mois de juin 2015 correspondant à une croissance mensuelle de 20 à 30 RMNA par mois, à prendre en charge (hébergement, encadrement, scolarisation, etc.), le DIP, le DEAS, l'Hospice général et les autres acteurs ont pris un certain nombre de mesures qui dans la liste thématique des recommandations de la 2^{ème} Task force (octobre 2014) peuvent être résumées dans les sous-chapitres ci-dessous.

3.1. Mettre en place un groupe de coordination pour une approche globale

La Task force a notamment pour objectif de rendre compte au Conseil d'Etat sur l'avancement des recommandations émises dans le premier rapport. Une composition élargie s'est réunie mensuellement depuis juin 2016 dans le but de renforcer la coordination entre les différentes entités concernées par la problématique. Hormis les membres de la Task force : Ariane Daniel Merkelbach (HG), Nadine Mudry (DEAS), Pierre-Alain Dard (DSE), Michel Turin (DF), Christina Kitsos (DIP), les personnes qui y ont été invitées sont les suivantes :

- le Délégué à l'intégration (BIE-DSE) ;
- le Secrétaire général de la FASE ;
- la Médecin-responsable de l'Unité Santé Jeunes (HUG) ;
- la Coordinatrice HUG du réseau santé mentale migrants et ethnopsychanalyse ;
- la Directrice médico-psychologique (OMP-DIP) ;
- le directeur de l'Accueil de l'enseignement secondaire II (ACPO-DIP) ;
- la Responsable du pool Asile (SPMi-DIP).

Les objectifs de cette Task force élargie ont été d'une part, de mieux cerner les particularités et les besoins des mineurs requérants d'asile non accompagnés et accompagnés tant en termes sociaux et scolaires qu'en santé somatique et mentale et d'autre part, de favoriser des actions concertées en faveur de ces enfants et de ces jeunes.

Avec l'arrivée de la nouvelle directrice, différents groupes de travail ont pu être mis en place sur les thématiques prioritaires (école, santé, sécurité, social) avec les acteurs concernés.

3.2. Autorisation du SASLP

L'autorisation formelle et provisoire de diriger le centre de l'Etoile jusqu'au 31 décembre 2017 a été délivrée nominalement par le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP-DIP) à la nouvelle directrice d'établissement en date du 16 mars 2017 pour l'accueil d'au maximum 150 jeunes.

Cette autorisation est assortie d'une demande de réalisation de cinq charges mentionnées ci-après d'ici à la fin de l'année :

1. Etablir une grille horaire applicable jusqu'au 31.12.2017 ;
2. Clarifier les rôles hiérarchiques des cadres vis-à-vis des collaborateurs-trices ;
3. Etablir les procédures internes concernant la collaboration avec les partenaires, la gestion des urgences médicales, la gestion des faits graves, la communication interne ;
4. Constituer les équipes et définir les lieux de vie ;
5. Rendre un projet institutionnel (première étape).

3.3. Séparer les RMNA, filles et garçons, des adultes

Entre juin et décembre 2015, la priorité absolue pour l'Hospice général a été d'assurer l'hébergement et la sécurité des RMNA tant garçons que filles dans le centre d'hébergement collectif de Saconnex. Un sas de sécurité à l'entrée du foyer a été installé à partir du mois de novembre 2015, qui a permis de contrôler toutes les entrées et sorties. Le nombre de lits par chambre est passé de 2 à 3. Plusieurs dortoirs ont également été ouverts. De nouvelles chambres ont été réquisitionnées au sein du centre à l'usage exclusif des RMNA.

En outre, une aile réservée aux seules filles a été ouverte, bien que le nombre de celles-ci logées à Saconnex soit resté stable (une dizaine de filles). La volonté de placer ces mineures en familles d'accueil ou en IGE a été appliquée dans la mesure du possible.

Cependant, dans cette phase de crise et sur le court terme, la recommandation de séparer strictement les RMNA des adultes n'a pas pu être réalisée.

Afin de faire face aux besoins de places et de séparation des jeunes des adultes, la direction de l'Hospice général a pris la décision, en octobre 2015, de transférer fin janvier 2016, tous les RMNA du centre d'hébergement collectif de Saconnex dans le nouveau centre de l'Etoile à Carouge.

Ledit centre avait été initialement conçu pour des familles et des personnes adultes seules et non des RMNA. Ainsi, sa configuration n'est pas adéquate pour cette catégorie de résidents. Le centre est composé de deux bâtiments :

Bâtiment A, composé de 8 modules indépendants arrangés sur 4 niveaux (module : 1 living, 1 cuisine, 2 douches, 2 WC, 10 chambres). Ce dispositif peut héberger de 140 à 160 RMNA si nécessaire.

Bâtiment B, composé de 16 appartements de 3 pièces et 16 appartements de 4 pièces. Pour des raisons opérationnelles, étant constitué de 4 étages avec à chaque étage 4 appartements (2x3 pièces + 2x4 pièces), ce bâtiment accueille également des familles tant que le nombre de RMNA suivis par l'Hospice général ne suffit pas à remplir le centre en

entier. Toutefois, avec ce bâtiment, l'Hospice dispose de 120 à 130 places potentielles pour accueillir de nouveaux RMNA, en 2017, sur un même lieu.

Le dispositif tel que présenté sur le site de l'Etoile offre à l'Hospice général un potentiel d'accueil de 250 places pour les RMNA (140 places dans le Bâtiment A + 110 places dans le Bâtiment B).

En terme de gestion de la sécurité, le périmètre du foyer est sécurisé (barrière de 2 mètres) et l'entrée est contrôlée 24h sur 24h par un agent de sécurité (contrôles individuels entrées et sorties).

La séparation entre RMNA filles et garçons est assurée ainsi que celle entre RMNA et familles. L'expérience montre que la présence de familles a un impact positif sur la population des RMNA.

Si l'hébergement, en termes de lieux de vie et de lits semble assuré, les modules qui n'étaient pas prévu pour les RMNA, ne sont pas adaptés à la gestion de la vie en groupe des jeunes. Les modules très séparés les uns des autres ne permettent pas un regard sur l'ensemble du foyer.

3.4. Reconstruire le centre d'hébergement collectif de Saconnex

La mise en œuvre du projet tel qu'exposé dans le deuxième rapport de la Task force se poursuit.

3.5. Construire un nouveau lieu d'accueil

Dans le cadre de la Task force du conseil d'Etat « hébergement des migrants du domaine de l'asile », plusieurs terrains ont été identifiés pour la construction de centres d'hébergement collectif pour requérants d'asile. Dans ce contexte, un terrain situé à Aire sur la commune de Vernier a été retenu pour développer un projet de centre d'hébergement pour RMNA et familles de 120 places (88 pour les RMNA, 32 pour les familles).

Le projet de construction a été présenté et discuté par l'Hospice général avec le Conseil administratif de Vernier qui attend les plans définitifs ainsi que la mise sur pied d'un concept pédagogique élaboré avec les autorités de la commune pour valider ce projet dans sa totalité. Il pourrait être réalisé en 2018. Même si d'ici là la population RMNA aura certainement évolué, soit à la baisse, soit à la hausse, la construction de ce centre est une solution pour répondre à la recommandation de la Task force. Cependant, l'idéal consisterait à éviter une trop grande concentration de jeunes dans un même lieu et de privilégier des plus petits foyers pouvant accueillir au maximum 40-50 jeunes. Cependant, la rareté des terrains à disposition, le manque de ressources nécessaires à l'exploitation de multi-sites ne permettent pas d'atteindre cet objectif pour l'heure.

3.6. Améliorer les conditions d'encadrement

3.6.1. Ressources actuelles

Les efforts engagés par l'Hospice général en 2014 se sont poursuivis pour améliorer le taux d'encadrement socio-éducatif des RMNA. En réponse à l'afflux non planifié et aux exigences légales, des mesures de redressement nécessaires non budgétées ont dû être prises par l'Hospice général avec le support du DEAS.

A partir de février 2016, l'encadrement des RMNA a été renforcé progressivement. Le centre de l'Etoile compte actuellement :

- 1 Directrice d'Etablissement (depuis le 2 janvier 2017);
- 1 ETP responsable d'Unité ;
- 20.55 ETP éducateurs (22 collaborateurs) ;
- 1.35 ETP assistant administratif (1 EPT supplémentaire est en cours d'engagement)
- 2 ETP intendants sociaux dédiés à la gestion du foyer ;
- 0.35 ETP secrétariat ;
- 4.5 ETP intervenants de nuit depuis début mars 2017 ;
- 1 ETP assistant social spécifiquement dédié aux ex-RMNA dès janvier 2017.

Avec le renforcement progressif de l'encadrement éducatif depuis février 2016, le centre de l'Etoile fonctionne actuellement de la manière suivante :

- Présence éducative en permanence de 3 éducateurs entre 6h30 et 14h30 en semaine ;
- Présence éducative d'au moins 7 éducateurs de 8h30 à 17h30 en semaine, notamment pour accompagner les jeunes dans leurs différents rendez-vous, organiser et coordonner des ateliers et des loisirs, effectuer des réunions de réseau, assurer le traitement administratif des dossiers (journal social, saisie, garanties diverses, etc.), prendre contact et fixer des rendez-vous avec le réseau ;
- Présence éducative en permanence de 5 éducateurs de 14h30 à 22h30 en semaine ;
- Durant la nuit, 3 agents de sécurité effectuent des rondes de 22h30 à 07h00. Afin de garantir au mieux la sécurité des jeunes, des intervenants de nuit avec un profil social et de médiateurs capables de faire régner la discipline et la sécurité ont été engagés par l'Hospice général. Depuis début avril 2017, deux intervenants de nuit sont déployés de 10h30 à 06h00 afin d'assurer un suivi sécurité et social plus complet.

Durant les week-ends, 3 éducateurs sont présents de 13h00 à 21h00. Trois agents de sécurité sont également déployés 24/24. Le dispositif des intervenants de nuit est le même qu'en semaine.

Ces ressources aboutissent à une prise en charge de 7 à 9 RMNA par éducateurs (si population de 180 à 200 RMNA). Ce ratio ne comptabilise pas le suivi qui est effectué également auprès des ex-RMNA (jusqu'à 25 ans) et qui représente au minimum 1 ETP. A ce noyau dur, il convient d'ajouter des stagiaires HETS et des civilistes.

3.6.2. Constats sur le fonctionnement du centre de l'Etoile

Les normes d'encadrement sont désormais atteintes selon les exigences du SASLP et les points de vigilance portent toujours principalement sur les questions de sécurité et de santé.

Ces jeunes ayant vécu ou été exposés à des situations de violences diverses ont parfois tendance à les rejouer ou à s'exposer à de nouveaux risques. La forte concentration d'un nombre important d'adolescents d'origines différentes dans un même foyer rend difficile la création d'un sentiment d'appartenance ainsi que le maintien de la sécurité au sens large, tant pour la protection des jeunes que des collaborateurs-trices du centre de l'Etoile.

Du point de vue de la sécurité, un groupe de travail opérationnel a été mis en place pour traiter de cette thématique. Il est composé de la cellule de la police spécialisée en matière de lieux d'hébergement de requérants d'asile (Cellule requérants d'asile ou CRA) ainsi que de la directrice du centre, d'éducateurs, de l'unité veille et sécurité de l'Hospice général, les agents de sécurité privés et du SPMi. La Brigade des mineurs est régulièrement consultée sur les processus et les mesures prises.

Des programmes de prévention devraient être mis en place, sur les thèmes de la violence, de l'utilisation de médias violents, des risques de trafic, etc. Des mesures sont en cours de réflexion avec l'Hospice général, le SPMi et les dispositifs de sécurité pour juguler ce type de situations.

Concernant la santé physique et plus particulièrement psychique, il existe deux groupes de travail, l'un présidé par le médecin cantonal relatif à la coordination stratégique de la prise en charge par les différents intervenants médicaux (OMP, HUG, Programme Santé migrant) et l'autre présidé par l'Hospice général qui est un groupe opérationnel regroupant les acteurs concernés.

Une cellule mobile a été mise sur pied par les HUG sur une période de 6 mois à partir de mars 2017 pour assurer la coordination de la prise en charge les problématiques psychiques au sein du foyer.

Un suivi ethno-psychiatrique de certains jeunes a été mis en place par les HUG ainsi qu'une formation pour les collaborateurs-trices du foyer dans le but de pouvoir détecter les problématiques des jeunes.

En conclusion, il serait souhaitable de pouvoir gérer la vie quotidienne comme dans les autres foyers genevois avec une vraie vie de groupe qui s'approche autant que possible d'une vie familiale : rythme de la journée, repas et temps d'échanges partagés, gestion du quotidien, des devoirs et des loisirs en fonction des besoins de chacun.

3.7. RMNA de moins de 15 ans

Jusqu'en 2006, Genève disposait d'un foyer spécifique pour les mineurs dans le cadre de la politique d'asile. Il a été fermé en 2006 suite à une diminution importante des arrivées. Entre 2006 et 2010, quelques mineurs étaient accueillis dans le canton de Vaud. Ce n'est qu'en 2010, lorsque les arrivées ont augmenté jusqu'à une trentaine de RMNA en tout, qu'il a été demandé au DIP d'intégrer les quelques cas isolés de mineurs de moins de 15 ans dans les foyers de la FOJ.

A partir de 2015, on observe une très forte augmentation d'arrivées de RMNA dont 15 sont placés en IGE. Cette évolution du nombre de RMNA pris en charge en IGE pose aujourd'hui problème, alors que le dispositif genevois d'éducation spécialisée est totalement saturé. Dans ce contexte, des moyens devraient être accordés pour financer un foyer spécifique permettant la prise en charge des RMNA de moins de 15 ans.

3.8. Rôle du SPMi

Chaque RMNA a un tuteur-trice/curateur-trice nommé-e au SPMi qui en est le responsable légal et a pour mission de veiller aux intérêts des mineurs, de prendre ou valider toutes les décisions importantes les concernant et de les accompagner dans toutes les phases de la procédure d'asile.

Face aux importantes arrivées de RMNA, le pool Asile du SPMi, créé en octobre 2013, a été renforcé. Initialement composé de 2.5 ETP, il en compte actuellement 4.5 :

- 3.6 ETP curateurs-trices ;
- 0.9 ETP coordinatrice.

Avec un nombre très importants d'auditions qui ont lieu à Berne, et durant lesquelles l'accompagnement du SPMi est absolument indispensable, ce pool est sous tension permanente, et n'est que difficilement en mesure d'accompagner les RMNA au-delà de la procédure d'asile à proprement parler.

Le SPMi est donc confronté à un manque de moyens chronique pour apporter toute l'attention que requiert le suivi des RMNA au-delà du champ strictement restreint de la procédure d'asile. L'Hospice général soulève qu'il se retrouve par conséquent en position de devoir pallier le manque de ressources du SPMi, en investissant davantage de temps par le biais de ses propres éducateurs

3.9. Renforcer l'encadrement des mineurs non accompagnés (RMNA) et accompagnés (RMA), résidant dans les centres d'hébergement, dans leurs loisirs et pendant les vacances

La présence éducative et la permanence socio-éducative ont pour objectifs d'assurer et de promouvoir des projets liés à l'intégration en favorisant la dynamique de groupe et le bien-être des jeunes.

Ces projets se déclinent sur 4 axes interdépendants avec le réseau :

- activités parascolaires pour préparer au mieux leur entrée en classe d'accueil puis assurer l'appui à l'aide aux devoirs ;
- activités pérennes dans la semaine ou le mois ;
- activités régulières organisées en fonction des besoins des jeunes et durant les vacances scolaires ;
- activités exceptionnelles (fêtes, etc.), participation à des événements (concerts, spectacles, etc.).

Activités développées par l'unité RMNA en complément de l'encadrement éducatif (2016-2017)		
Objectif (s) :	Activités :	En collaboration avec :
Soutien de type familial et intégratif.	Mise en place de familles-relais.	SSI, AMIC, Commune de Carouge.
Intégration avec des pairs genevois.	Mise en place de binômes « étudiants genevois-RMNA ».	Croix rouge genevoise.
Offrir une structure de préparation à l'école en l'attente d'inscription ou en cas de rupture scolaire.	« SAS Païdos ».	DIP, Association Païdos, BIE, FASE.
Offrir un appui scolaire pour l'aide aux devoirs.	Mise en place 3 à 4 fois par semaine de séances d'appuis scolaires à l'interne et à l'externe du centre.	Croix-Rouge genevoise, AMIC, Bénévoles HG et école internationale
Sensibiliser les RMNA à la participation à des activités	Proposition de cours de sport au sein du foyer ou par	Association « No Difference » (Fondation

sportives (course, football)	des entraînements, types « conditions physique », courses de l'escalades.	Lombard Odier) Activités sportives et cohésion de groupe par les éducateurs.
Offrir des opportunités d'intégration par l'intermédiaire des entreprises du quartier.	Contre-prestations d'utilité d'action publique – stages d'observations – etc.	Yann Borgstedt et entreprises du PAV.
Offrir des espaces de paroles spécifiques.	Groupe de parole par ethnie ou pour les filles.	Saskia von Overbeck Ottino, la CSJ.
Sensibiliser les RMNA à l'équilibre nutritionnel et à la gestion du budget y relative.	Ateliers cuisine une à deux fois par semaine.	Participation de la fondation Lombard Odier, stagiaires et activités éducatives, maisons de quartiers, paroisses.
Proposer des activités de loisirs et d'intégration durant les vacances scolaires et le week-end.	Nombreuses activités tant sportives, culturelles ou de détente sont proposées durant les vacances scolaires, si possible pérenniser sur l'année grâce à l'appui des bénévoles, stagiaires HG.	DIP, FASE, AMIC, Bénévoles HG.
Sensibiliser et prévenir sur les sujets de santé sexuelle.	Réunions de prévention.	Groupe Sida Genève, unité de santé sexuelle et planning familial, CSJ.

En outre, la FASE a mis à disposition des enfants et jeunes résidants en centres collectifs des ressources en animateurs et moniteurs, sur base de financements mixtes privés, cantonaux et communaux, ceci en 2015 et en 2016 durant les vacances scolaires. En été 2016, ce sont l'équivalent de cinq ETP qui ont permis d'offrir des activités hors foyers aux RMNA. Les enfants des Tattes et de Saconnex ont pu bénéficier de places en centres aérés. Durant les vacances d'hiver, le DIP a octroyé une subvention à la FASE pour organiser des activités socio-culturelles ainsi qu'à l'AMIC en faveur des RMNA. Un travailleur social hors murs de la FASE a également pu être engagé pour assurer un suivi au sein du foyer durant les nuits, entre Noël et Nouvel an, période particulièrement sensible.

3.10. Garantir que les besoins nutritionnels des mineurs sont couverts

Depuis le mois de mars 2015 au centre de Saconnex, un petit-déjeuner était préparé par l'encadrement social et pris en commun tous les matins pour tous les RMNA, à l'exception des week-ends. Cette pratique a été transposée au centre de l'Etoile et étendue aux week-ends.

Au regard de la structure du centre de l'Etoile (module avec cuisine pour des groupes de 15 à 20 jeunes), des repas en communs ont été plus fréquents, comme l'organisation d'ateliers de cuisine avec pour objectif de mettre en place des menus variés et assurer une nourriture équilibrée.

La mise en place de modules de sensibilisation sur la gestion du budget mensuel pourrait prévenir les situations où les jeunes n'ont rapidement plus de quoi acheter leur nourriture en raison de la mauvaise gestion de leur budget.

Ces programmes de prévention et d'éducation pourraient être également développés sur les questions liées au sommeil, à l'hygiène, à l'alimentation, thématiques lacunaires et particulièrement importantes dans le contexte d'une vie collective avec partage de locaux et

repas. Dans la mesure où les jeunes doivent préparer eux-mêmes leurs repas, une éducation nutritionnelle tenant compte de la disponibilité des produits locaux est très importante. Des ateliers d'apprentissage de la cuisine en groupe peuvent renforcer la cohésion des jeunes qui doivent cohabiter et favoriser des liens. Cela favorise aussi la régularité des repas et l'apprentissage de la notion de plaisir. Pour toutes ces thématiques, un travail en complémentarité avec ce que propose le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ) dans les écoles serait bénéfique, permettant de renforcer la cohérence des messages et de consolider des connaissances.

3.11. Instaurer un suivi des enfants en difficultés scolaires dans les lieux d'hébergement collectif

Les mineurs requérants d'asile accompagnés ou non accompagnés nouvellement arrivés à Genève, intègrent les dispositifs d'accueil ordinaires de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II selon leur âge. Ils suivent également en parallèle pour la plupart d'entre eux des cours de langues et cultures d'origine dispensés par des associations ou les consulats au primaire et des cours de langues maternelles au cycle d'orientation et à l'enseignement secondaire II pris en charge par le DIP.

Lors de l'année scolaire 2015-2016, au regard des augmentations de mineurs requérants d'asile, en particulier d'adolescent-e-s, le DIP a dû augmenter les capacités d'accueil, en particulier à l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACPO). La progression, bien qu'elle ne concerne pas uniquement les jeunes migrants issus de l'asile, est fulgurante : l'ACPO comptait 414 élèves en 2012, 642 en 2015 pour passer à 720 élèves à la rentrée scolaire 2016.

Le DIP a dû également s'adapter aux besoins identifiés. Les difficultés rencontrées par beaucoup de mineurs requérants d'asile sont multiples : élèves ayant eu un parcours scolaire très faible, voire pas du tout de scolarité dans leur pays d'origine, rupture avec la famille et le lieu d'origine, incertitude liée au statut légal, stress psychologique (traumatismes, syndromes post-traumatiques,...) pressions de la famille/communauté pour travailler ou payer la dette du voyage, accès à l'apprentissage/stage difficile, discrimination par rapport aux autres jeunes. Une offre de formation sur ces problématiques à l'attention des collaborateurs concernés au sein du DIP est en cours d'élaboration. En outre, le SSEJ assure des prestations d'éducation sexuelle et de promotion de la santé. Des programmes spécifiques sont élaborés pour les classes d'accueil et à l'ACPO.

A l'école primaire (élèves de 6-12 ans), les primo-arrivants intègrent à mi-temps les classes ordinaires dans le degré correspondant à leur âge et suivent en parallèle notamment des cours de français dans une classe d'accueil à faible effectif, en principe pendant 12 mois à partir de leur arrivée. Pour les élèves de 4 à 6 ans, ils sont intégrés directement à plein temps en classe ordinaire. Trois classes de scolarisation (classes d'accueil à temps plein) ont été ouvertes dans les écoles primaires à proximité d'un foyer de requérants d'asile. Un éducateur « migration » poursuit un travail de liaison entre les foyers de requérants d'asile et les écoles primaires environnantes.

Au secondaire I (élèves de 12 à 15 ans), les classes d'accueil à effectif réduit permettent de préparer les élèves non francophones primo-arrivants, en leur enseignant les bases du français afin de leur permettre une intégration en classe ordinaire. La grille horaire de ces classes est composée de cours de français, de mathématiques, de connaissance du milieu, de langues (allemand et anglais) ainsi que d'autres branches d'éveil. Des cours de langue maternelle sont également proposés pour autant que le nombre minimum de 10 élèves parlant la même langue soit atteint. Les élèves ne restent en classe d'accueil que le temps nécessaire pour se préparer à suivre les cours en classe ordinaire dans de bonnes

conditions. Ce sont des classes hétérogènes, multiculturelles et plurilinguistiques. Une grande souplesse dans la conduite de ces classes est la clé du succès des élèves dans leur prise en charge par l'institution scolaire. Des heures d'alphabétisation étaient offertes aux jeunes très peu, voire pas du tout scolarisés avant leur arrivée en Suisse. A la rentrée 2016, un dispositif d'alphabétisation a été mis en place dans cinq cycles d'orientation.

Au secondaire II (élèves de 15-19 ans), le Service de l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACPO) assure une prise en charge des élèves allophones sur deux ans, une première année étant constituée de classes d'accueil recevant des primo-arrivants, et une seconde année préparant les élèves à entrer soit en transition ou en formation professionnelle (classes d'insertion professionnelle), soit dans une école de l'enseignement secondaire II (classes d'insertion scolaire). En outre, si les élèves répondent aux exigences scolaires genevoises, ils sont directement orientés vers une filière de l'enseignement secondaire II. En cours d'année scolaire, pour répondre aux flux migratoires, des accueils scolaires sont progressivement ouverts, se basant principalement sur l'enseignement du français et sur un accompagnement socio-culturel pris en charge par la FASe. Un dispositif réalisé avec l'association Païdos et la FASe, financé par des fonds privés, permet d'intégrer les jeunes primo-arrivants dans le cas où il y aurait des listes d'attente lors de fort afflux ou lorsque des problématiques de déscolarisation sont identifiées. En l'espace d'une année, le dispositif d'accueil a plus que doublé, passant notamment de 21 classes d'accueil à 45. En outre, une première classe spécialisée intégrée a été ouverte à l'ACPO et une équipe pluridisciplinaire a été engagée. Dorénavant, des accueils scolaires seront ouverts tout au long de l'année afin de pouvoir scolariser tous les jeunes au fur et à mesure des arrivées.

Le véritable enjeu réside dans l'insertion en formation professionnelle ainsi que dans l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes arrivés tardivement en Suisse. Ainsi, le Conseil fédéral a transmis en septembre 2016, un Programme pilote du « préapprentissage d'intégration », en se référant aux Mesures d'accompagnement de l'art. 121a Cst. : renforcement des mesures d'intégration en faveur des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. L'objectif consiste à intégrer plus rapidement et plus durablement les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire. Le Conseil fédéral a ainsi prévu un budget de 54 millions de francs pour que, chaque année, 800 à 1000 personnes puissent suivre un préapprentissage d'intégration axé sur la pratique et d'une durée d'un an. Le programme pilote vise également, à la faveur d'un second sous-projet, à ce qu'un nombre équivalent de requérants d'asile qui demeureront vraisemblablement à long terme en Suisse bénéficient d'un encouragement précoce de la langue. En ce sens, un projet pilote élaboré par la DGESII-DIP, l'OFPC-DIP, l'HG et le BIE-DSE a été déposé au Secrétariat d'Etat aux migrations dans le but d'obtenir un fonds fédéral.

En parallèle des dispositifs d'accueil du DIP, plusieurs projets sont menés en lien avec le tissu associatif. Ainsi, à partir de 2013, pour faire suite à une recommandation du premier rapport de la Task force, une subvention du DIP est octroyée à l'association Reliance pour développer un projet de tutorat en faveur des enfants vivant au centre d'hébergement collectif des Tattes, scolarisés aux écoles du quartier (Vernier-Ranches et Vernier-Place, cycle d'orientation du Renard). Ce projet a été poursuivi avec succès et devrait être renforcé pour répondre à toutes les demandes.

A l'automne 2015, une nouvelle antenne de Reliance a été mise sur pied, grâce à une subvention du BIE-DSE, pour soutenir les RMNA adolescent-e-s logé-e-s au centre de Saconnex dans le but de les aider à construire un projet de formation aboutissant à une insertion socio-professionnelle.

Une réflexion plus large est menée avec l'association Reliance dans le but d'élargir l'offre de tutorats et de renforcer les liens sur tout le canton en ciblant les besoins spécifiques selon les quartiers où sont situées les écoles.

Dans la même perspective, un projet a été mis en place par l'Association des Répétiteurs AJETA qui offre des cours individualisés depuis 2015 également aux élèves nouvellement arrivés à Genève, scolarisés à l'ACPO.

En juin 2016, le DIP a octroyé une subvention à l'AMIC pour mettre en place les activités suivantes en faveur des RMNA logés au centre de l'Etoile :

- organisation des activités de soutien scolaire en français et mathématiques et d'une initiation à l'informatique;
- organisation de la préparation à la rentrée scolaire pour les mineurs requérants d'asile non accompagnés arrivés durant l'été;
- organisation du suivi psychosocial et de la médiation interculturelle ainsi que d'activités socio-culturelles et sportives.

Enfin, un groupe de suivi a été mis en place par la DGESII-DIP en lien avec les acteurs concernés pour prévenir le décrochage scolaire et assurer un accompagnement.

3.12. Renforcer l'accompagnement des familles et des enfants dans les lieux d'hébergement collectif

Il convient d'aborder la question spécifique des familles avec enfants scolarisés qui pour des raisons de saturation du parc immobilier de l'Hospice général ont été hébergés dans des hôtels, depuis le mois d'octobre 2015 jusqu'au printemps 2016.

La période de vie en hôtels varie de quelques jours à quelques semaines, en fonction de la capacité de l'Hospice général de reloger ces familles en hébergements collectifs. Une collaboration accrue a été mise en place avec le DIP pour s'assurer de la scolarisation de tous les enfants.

Enfin, le pool Asile du SPMi intervient dans le cadre d'appuis éducatifs auprès de familles résidant dans les foyers pour requérants d'asile de l'Hospice général.

3.13. Etablir une politique de placement qui soit conforme avec l'intérêt des mineurs

Malgré des placements à l'hôtel pendant la crise migratoire de 2015, la grande majorité des familles avec enfants a pu être logée rapidement en centres collectifs et y rester.

4. Conclusion

Ce troisième rapport rend compte de l'avancement dans la mise en œuvre des recommandations émises dans le premier rapport de la Task force. Les travaux entrepris depuis 2013 ont permis de se rapprocher des objectifs fixés même si plusieurs problématiques restent d'actualité et nécessitent encore des efforts de toutes les entités concernées. Pour traiter ces thématiques, il apparaît pertinent et efficient de les confier à des groupes de travail présidés par l'Hospice général. Il est par conséquent proposé de dissoudre la Task force. Un suivi stratégique est assuré dans le cadre du comité de suivi asile présidé par le DEAS. Pour rappel, une Task force spécifique à l'hébergement des migrants du domaine de l'asile poursuit ses travaux.

Il demeure les points de vigilance suivants :

- S'assurer que le projet institutionnel (PI) du centre de l'Etoile réponde complètement aux recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des

affaires sociales (CDAS) et aux standards de qualité *Quality for Children*, dans le but de développer au mieux le projet éducatif individuel (PEI) de chaque mineur ;

- Concrétiser le projet du centre d'Aïre (Vernier) en l'adaptant spécifiquement aux modalités et aux normes d'hébergement des mineurs ;
- Soutenir financièrement la création d'un foyer spécifique pour les RMNA de moins de 15 ans ;
- Adapter la prise en charge des jeunes en fonction du genre et des âges sur les plans médical, psycho-social, psychiatrique et éducatif avec le développement d'un volet prévention à la violence ;
- Poursuivre les projets de tutorat, menés par l'association Reliance aux centres d'hébergement des Tattes, de Saconnex et de l'Etoile et développer un concept plus large sur la question de l'appui scolaire et du suivi social pour renforcer notamment les liens école-famille ;
- Développer des préapprentissage d'intégration en faveur notamment des RMNA ne pouvant intégrer directement une filière certifiante en lien avec l'obligation de former tous les jeunes gens et toutes les jeunes filles jusqu'à la majorité au moins ;
- Soutenir le développement du projet d'accueil familial partiel en faveur des RMNA en lien avec le Service Social International (SSI) ;
- Mettre en place un programme complet d'activités durant les vacances et les week-ends en lien avec le tissu associatif et la FASe.

En outre, il faut considérer que si l'afflux de demandeurs d'asile s'est stabilisé, il apparaît nécessaire de rester en veille étant donné le nombre important de RMNA bloqués depuis plusieurs mois en bordure des frontières. Si les flux importants devaient se reproduire, l'octroi de budget supplémentaire sera nécessaire pour répondre aux besoins en termes d'encadrement, de logement, de sécurité, d'éducation et de formation.